



Vente annulée, produit non remboursé

Par **famin**, le **22/09/2010** à **10:35**

Bonjour,rnrnJe m'adresse à vous car j'ignore si je suis ou non dans mon bon droit. Mon mari et moi sommes allés dans un magasin pour acheter un canapé. Lors de la vente, il a été conclu oralement que le chèque ne serait encaissé que lorsque nous viendrions chercher le canapé au cas où nous aurions un problème d'ici là.rnLe lendemain, après avoir repris les mesures dans notre nouvelle maison nous nous sommes rendus compte que le canapé ne correspondait pas. Nous avons aussitôt contacté le magasin pour les prévenir, le vendeur au téléphone s'est trouvé gêné contrairement à la veille, disant que le canapé étant en magasin, d'autres personnes l'avaient vu et qu'ils avaient donc raté des ventes. Or nous sommes partis vingt minutes avant la fermeture du magsin et il était vide, je doute donc qu'ils aient réellement raté des ventes dessus. rnA force de discussion, il a fini par nous dire d'envoyer une lettre recommandée pour annuler la vente, que cela suffirait. Je l'ai aussitôt fait mais n'ayant pas de réponse au bout de plusieurs jours, je les ai rappelé. Au téléphone, ils m'ont à nouveau assuré que notre chèque allait nous être retourné. rnAu lieu de cela, nous nous sommes rendus compte que le chèque avait été encaissé. Je les ai donc rappelé encore. Ils m'ont à nouveau rassurés en m'expliquant que c'était la procédure, que je recevrais un chèque de leur société du montant total de la vente annulée. rnAu lieu du chèque j'ai reçu un courrier me mettant en demeure de venir chercher la marchandise en magasin. rnJe n'ai même pas cherché à les rappeler puisqu'à chaque fois ça n'a été que mensonges, j'ai donc renvoyé un nouveau recommandé en leur demandant comment ils pouvaient encaisser un chèque pour une marchandise restée en leur possession. Je n'ai à ce jour pas de nouvelle. rnQui est dans son droit ici ? Ais-je un recours quelconque sachant qu'à chaque fois leurs promesses de remboursement n'étaient qu'orales ? Si je mène une action en justice ais-je une chance d'être remboursée ? rnDans l'attente d'une réponse, cordialement.

Par **mimi493**, le **22/09/2010** à **11:30**

on ne peut pas annuler une vente quand bon vous semble. La vente a été faite, le vendeur n'a pas voulu l'annuler. C'est fini